

LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Les moyens financiers dont disposent les collectivités locales permettent d'apporter des services à la population, d'entretenir le patrimoine immobilier (bâtiments, voiries...) et de réaliser des investissements tels que des équipements sportifs, scolaires, de loisirs...

Les recettes de fonctionnement de notre commune reposent essentiellement sur de la fiscalité locale et des dotations et compensations versées par l'Etat. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, seuls les propriétaires contribuent fiscalement aux recettes de la commune, l'Etat reversant à la commune une compensation, en complément des dotations de fonctionnement.

Aujourd'hui, une très grosse part de nos recettes de fonctionnement provient donc de l'Etat, l'évolution de ces recettes dépend

principalement de la volonté de ce dernier de maintenir, voire d'augmenter ces dotations pour tenir compte de l'évolution des coûts. La crainte des élus est de constater dans les années à venir une diminution de ces dotations qui auraient comme conséquences la diminution des excédents de fonctionnement et donc de la capacité d'investissement.

Même si aujourd'hui les recettes évoluent favorablement, il est donc nécessaire de bien maîtriser nos dépenses de fonctionnement afin de faire face à toute mauvaise surprise dans les années à venir, même si nous devons faire face à de fortes augmentations de coûts liées à l'énergie et aux phénomènes d'inflation.

Lors de la campagne de 2020, nous nous sommes engagés durant le mandat à ne pas augmenter les taux d'imposition (ce qui est

fait) mais aussi à réaliser des investissements importants. Depuis le début de ce mandat nous réalisons ces investissements de façon raisonnable en utilisant nos capacités financières et en limitant le recours à l'emprunt afin d'éviter un endettement trop élevé.

À ce jour la situation financière, à fin 2023, de notre commune, qui vous est présentée dans ce Vallet info, est très saine et parmi les meilleures de notre territoire. Nous dégageons un excédent de fonctionnement très satisfaisant. Notre endettement est très faible et bien en dessous de la moyenne nationale. Cela nous permet d'avoir un niveau de remboursement des emprunts très modéré et donc la faculté de consacrer, chaque année, une très grande partie de notre capacité de financement à de l'investissement pour les Valletaises et les Valletais.

VALLET EN TRANSITION

Depuis plusieurs mois, nous avons été sollicités ou interpellés au sujet d'abattage intensif d'arbres, dans plusieurs secteurs de la commune et, dernièrement, sur le site évoqué pour la construction d'un second fast-food. Les personnes qui nous contactent, déplorent ces actes et souhaitent que nous puissions engager des démarches pour préserver ce capital naturel. Toutefois, ces agissements réalisés sur des propriétés privées ne peuvent souffrir d'aucune opposition légale.

Les arbres et éléments naturels, même s'ils sont sur des parcelles individuelles, constituent un écosystème commun qui mérite d'être protégé.

Bien entendu, nous déplorons ces faits d'autant que nous avons bien conscience que ces pertes réclament bien plus qu'une vie pour être réparés. Que représentent 50 « arbres nourrissons » plantés à côté de 50 « arbres centenaires » abattus ?

Ces situations nous interpellent sur la place que chaque citoyen et citoyenne a la possibilité de prendre dans la réflexion sur les grands chantiers qui construiront l'avenir, celui de nos enfants. Nous continuons de revendiquer, comme nous l'avons fait depuis le début de notre campagne, les vertus d'une démocratie plus participative. Celle-ci commence par la participation aux scrutins.

Les élections européennes sont d'actualité, et celles-ci impactent grandement les politiques plus locales.

A un niveau plus local, n'hésitez pas à venir vers nous.

Nous vous souhaitons un bel été !

Contact : vallettransition@protonmail.com

VALLET NOUVEL AIR

La saison estivale est à nos portes, avec elle le début des festivités où nous retrouverons parents, amis ou voisins à une table, au pied d'un podium musical, en village ou dans le bourg. Des moments conviviaux, appréciés, dynamisés par les bénévoles des associations. Ces moments sont indispensables, fédérateurs et sont une des composantes de notre vie communale et créent des émotions. Celles-là même qui nous amènent à la joie, aux pleurs, aux rires, à la colère ou encore à la surprise.

Elles sont individuelles, partagées, voire difficiles à appréhender comme l'a scénarisé Pete Docter en 2015.

Illustration : ballade aux « Grandes Jeannettes ». Des cimes d'arbres se sont fendues à terre. Quelle n'a pas été l'émotion de voir ces majestueux disparaître. De mémoire écrite, 11 d'entre eux auraient dû disparaître sur le dernier projet porté en 2022 et une « compensation » d'en replanter 23 aurait

accompagné les 17 restants. En 2024, pas de projet connu ... officiellement. Le nouveau PLU, la protection d'arbres et le temps politique auront malheureusement été un concours de circonstances, générateurs des dites émotions.

Parfois, un arbre humanise mieux un paysage que ne le ferait un homme

Contact :
Bruno ROMAIN - bromain44330@free.fr